

# **Archidiocèse de Grouard-McLennan**

## **Guide liturgique pour les funérailles catholiques**

La perte d'un être cher est source de profonds chagrins. Le ministère de l'Église est une des sources de consolation et de paix. L'Église nous offre un message d'espoir. Par ses prières et sa liturgie, nous faisons un rituel de laisser partir l'être cher et de le ou la confier à un Dieu, soucieux et rempli d'amour. Ce guide et ces instructions sont offerts aux dirigeants(es) de paroisses, à nos propres Catholiques et à toutes personnes qui désirent comprendre la saveur des pratiques funèbre et des funérailles de l'Église Catholique.

### **(1) Qui contacter au moment de la mort.**

Afin de s'assurer la disponibilité de l'église et du prêtre, le premier contact que la famille voulant un funéraire doit faire est avec la paroisse et/ou le prêtre. À tout temps durant la planification du funéraire, il doit y avoir une communication ouverte entre la famille, le salon funéraire, et la paroisse. Veuillez tenir compte que ce service funéraire est un culte dans l'église catholique et comme tel, il doit être présidé par un prêtre catholique, un diacre ou un ministre appointé.

### **(2) La liturgie des funérailles catholiques a trois parties distinctes.**

Il y a trois cérémonies distinctes dans le déroulement de funéraires catholiques:

- a) La veillée de prières, soit au salon funéraire, à l'église, ou à une autre endroit convenable, le soir avant les funérailles. Dans plusieurs communautés indigènes, ceci se fait au courant de toute une nuit. Il est très approprié d'y apporter des coutumes, des rituelles d'organisations auxquelles le défunt appartenait telles que (La Légion, Les Chevaliers de Colomb, Catholic Women's League, Mouvement des femmes chrétiennes), présentation de PowerPoint ou un chant favori du défunt. Le temps de cette veillée devrait être publié dans la nécrologie tout comme la liturgie funéraire.
- b) La liturgie des funérailles, qui normalement comprend la célébration de la Messe. Veuillez tenir compte qu'il y a des règles liturgiques générales qui défendent une messe funèbre durant certains jours dans l'année liturgique.
- c) L'enterrement au cimetière, soit du corps dans la tombe, ou des cendres du crématoire. Normalement ceci se fait immédiatement après la liturgie funéraire, mais ce peut se faire à une date future, dans un cimetière dans un autre village. Le cœur de ce rituel est la prière et la remise du corps dans la terre. Il devrait y avoir au moins une descente partielle du cercueil dans la terre afin que le symbolisme du retour à la poussière de la création ne soit pas perdu. Ce rite est pour commettre – il ne doit pas être fait «à la porte de l'église» même si le temps est mauvais. Si la température ou tout autres circonstances empêchent qu'il y ait un service symbolique du retour à la poussière, à l'endroit, il ne devrait pas être fait du tout.

### **(3) Qui peut être enterré par l'Église catholique ? (Canons 1183-1185)**

Tout ceux et celles qui ont été baptisés dans l'Église catholique ont le droit d'être enterrés par l'Église Catholique. On inclut ici les catéchumènes (ceux et celles qui se préparent à entrer dans l'Église mais qui n'ont pas encore complété leur initiation.) L'époux ou l'épouse d'un ou d'une Catholique qui a été baptisé dans une autre Église chrétienne, ainsi que d'autres personnes baptisées qui ont eu une relation rapprochée de l'Église durant leur vie, peuvent aussi être enterré par l'Église. Un enfant «mort-né» reçoit le même respect et dignité de personne humaine que reçoit un enfant qui meurt après la naissance. Il a droit à un funéraire catholique.

#### **(4) Le Mystère Pascal - le lien entre le baptême et la mort.**

Durant la liturgie funéraire, il y a beaucoup de symboles et de références au baptême. L'utilisation de l'eau bénite, de la chandelle pascale, du drap mortuaire nous rappellent que tout comme par le baptême nous mourons à la vie du péché pour renaître en Jésus-Christ, il en est de même pour notre vie mortelle. Le centre d'attention de la messe funéraire est la Résurrection de Jésus le Christ, source de tout espoir.

#### **(5) Paroles de Souvenirs? Éloge**

Par définition, un éloge est une parole ou un écrit de louange à une personne vivante ou morte citant ses qualités et ses services. (Le dictionnaire Lexicon Webster) Parce que le centre d'attention de la messe funéraire est la Personne du Christ Jésus, de Sa mort et Sa résurrection, à laquelle toute personne baptisée est appelée, une éloge par définition changerait le centre d'attention à la personne décédée au lieu du Christ. Les éloges par définition ne sont pas appropriés durant une messe funéraire catholique. Ce qui est permis, cependant, sont des « Mots de Souvenir » qui nous rappellent la foi et les vertus chrétiennes du défunt ou de la défunte. Il ne doit pas y avoir un micro ouvert à la liturgie funéraire dans l'église.

Pour un déroulement efficace et une présentation digne,

- il n'y a qu'une personne qui présente les « Paroles de Souvenirs »,
- ils doivent être par écrit et présenté au célébrant auparavant
- il ne doit pas accéder sept minutes de durée.

Si les Paroles de Souvenirs sont présentés à la Messe funéraire, ils seront lus avant l'accueil du corps en église, ou suivant le chant d'entrée et avant le signe de Croix, ou encore avant la prière de commendation si celui-ci est un funéraire sans Messe.

#### **(6) Présentations audio-visuelles**

Les présentations audio-visuelles telles que power-point, sont permises durant la veillée mortuaire ou le goûté, mais pas dans l'Église durant le service funèbre.

#### **(7) Crémation**

La crémation, autrefois interdite par l'Église, est maintenant permise à condition qu'elle ne soit pas faite en défiance de notre croyance en la résurrection du corps. L'Église préfère que la crémation soit faite après la messe funèbre, afin que le corps soit présent aux funérailles. Si la crémation a lieu avant la messe funéraire, l'urne contenant les cendres peut être placé sur une table près de l'autel. Cependant, dans ce cas on n'arose pas avec de l'eau bénite et on encense pas.

Les cendres doivent être enterrées convenablement dans un lot du cimetière. Ils ne doivent pas être éparpillés dans la nature ou gardés pour une longue période de temps dans la maison.

### **(8) Musique**

La messe funéraire est une liturgie de l'Église, tout comme une Messe célébrée le dimanche. Par conséquent elle devrait avoir le même esprit de joie, avec certaines parties de la Messe chantées si possible. (Seigneur prend pitié, Saint, Saint, Saint, Acclamation, Amen, etc.) Les hymnes devraient être choisies avec le même soin et du même répertoire que nous nous servons pour la messe du dimanche. La musique enregistrée et la musique populaire ne sont pas appropriées aux messes funéraires.

### **(9) Rémunérations pour les funérailles**

Sachant qu'on ne peut mettre une valeur monétaire aux bénéfices spirituelles reçus, il y a néanmoins des dépenses légitimes associées à la tenue d'une funéraille. Dans plusieurs des paroisses de notre Archidiocèse, une quête se fait lors du service funéraire. Là où ceci est la coutume, on se sert de la quête pour payer l'utilisation de l'Église, le service du prêtre ou du diacre ou autres ministres. Partout où cela est la coutume, la quête peut être retenue sur l'avis du Conseil pastoral paroissial. Cette quête est seulement pour l'église, et non pas pour aucune autre personne, aucune charité ou autres causes. Lorsqu'aucune quête ne se fait, la politique de l'archidiocèse est celle d'un traitement.

### **(10) Ministres de la Parole et du Sacrement**

Les fonctions de lecteur, servant, servante et ministres extraordinaires de communion devraient toujours être exercées par des personnes entraînées à le faire. Il y a d'autres occasions au cours de la messe funéraire d'inclure des membres de la famille et de proches amis/es. (E.g. porteurs, procession de cadeaux)

### **(11) Ministres d'autres Églises**

La messe funéraire est un service d'adoration catholique, et comme tel doit être présidée par soit un prêtre, un diacre, ou un ministre catholique nommé. Les ministres des autres Églises chrétiennes sont invités à faire des lectures bibliques ou prières selon la discrétion de celui qui préside. Ceci concerne aussi les prières à la veillée de prières et au service d'enterrement au cimetière.

### **(12) Le lieu approprié pour les funérailles**

Étant donné la nature rurale et nordique de notre archidiocèse, notre politique concernant le lieu où doit avoir lieu les funérailles doit être flexible. La priorité doit toujours être donnée d'avoir la veillée de prières dans l'église paroissiale ou au salon mortuaire. Le lieu ordinaire pour la messe funéraire (ou le service sans messe) est l'église paroissiale. La messe funéraire ne doit pas être célébrée dans le salon mortuaire; le choix d'une salle communautaire pour la messe funéraire est approprié seulement dans des circonstances atténuantes. Des funérailles non-catholiques peuvent prendre place dans une église catholique seulement avec la permission de l'évêque ou, en son absence, du vicaire général ou du chancelier.